

Accueil > Les grands procès > Alain Bianchi blanchi : retour sur une affaire qui a fragmenté la police des frontières (1/3)

Alain Bianchi blanchi : retour sur une affaire qui a fragmenté la police des frontières (1/3)

Romain | Le 11 janvier 2013

S'INSCRIRE À LA NEWSLETTER

Inscrivez-vous afin de recevoir l'actualité judiciaire et également les nouveautés de Juriguide.com

Votre adresse email

SOUSCRIRE

J'aime 0 Envoyer +1 Recommander ce contenu sur Google Tweeter 1



En 2009, Alain Bianchi, directeur de la police aux frontières d'Orly, est démis de ses fonctions. Une "placardisation" qui fait suite à la publication d'articles de presse à charge, le soupçonnant lourdement de faits (graves) qu'il n'a pas commis. Déclaré innocent, mais désormais précédé d'une réputation sulfureuse, Bianchi ne retrouvera jamais de travail.

Un parcours sans accroc.

A la suite d'une carrière qu'on peut sans trop se mouiller qualifier de brillante - puisqu'elle l'a vu, entre autres, prendre les rênes du service de la sûreté du Gouvernement militaire français de Berlin (1982-1990), représenter la France au secrétariat général des Accords de Schengen à Bruxelles (1991-1994) ou encore assurer la fonction de chef de la division des affaires européennes au Service de coopération technique de police (SCTIP) (1994-1996) - Alain Bianchi, bras long et CV à l'avenant, se voit proposer la sous-direction, puis la direction de la police aux frontières (PAF) de l'aéroport d'Orly. Ici commence son parcours judiciaire et, partant, médiatique.

Rien ne prédestinait pourtant cet homme de l'ombre à se retrouver un jour sous le feu des projecteurs. Alain Bianchi est un homme discret, de nature peut-être un peu, par déformation professionnelle aussi, sûrement. Attirer l'attention sur soi n'est pas dans ses gênes. Aussi imagine-t-on aisément l'amertume qui a pu être la sienne lorsqu'il a découvert son nom dans la presse, sous une titrairie sensationnaliste l'associant à des faits peu glorieux. Retour sur une affaire qui a déchaîné les passions, dont les journaux se sont fait l'écho en tronquant parfois les faits, au détriment du souci d'exactitude.

Tout commence en 2005, lorsqu'un nouveau commissaire de police est affecté sous les ordres d'Alain Bianchi. Il s'appelle Eric Burle et, entre lui et Bianchi, le torchon brûle. Il faut dire que les deux hommes n'ont pas grand-chose pour s'entendre. Burle vient d'être réintégré après deux ans d'exclusion, dernière étape avant la révocation. Une mise à pied justifié pour Bianchi, qui a en revanche du mal à accepter l'idée qu'on puisse réintégré à un poste clé un élément si douteux. Il faudra pourtant faire avec et, bon gré mal gré, la PAF continue de tourner, au rythme des frasques d'un commissaire décidément à côté de ses pompes. Jusqu'au jour où Alain Bianchi décide de flanquer Eric Burle d'une nouvelle secrétaire : une certaine Sihem Soudid. Sans le savoir, il vient de signer son arrêt de mort professionnel.

(La suite ici)

J'aime 0 Envoyer +1 Recommander ce contenu sur Google Tweeter 1

COMMENTAIRES

Aucun commentaire pour le moment, soyez le premier !

LAISSER UN COMMENTAIRE

RÉSEAUX SOCIAUX



Juriguide.com sur

Suivre @actujustice

Join the conversation

ARTICLES LES PLUS LUS



30 femmes vont porter plainte contre la pilule contraceptive début 2013



La revue « l'amateur de cigare » poursuivie par DNF



Affaire Zahia : 9 personnes renvoyées devant le tribunal



Ouverture du procès pour inceste consenti à Amiens



Apple perd un procès face à Ifone concernant l'iPhone

LES NOMINATIONS

Vice-procureur de la République au tribunal de grande instance de Toulouse

Juge au tribunal de première instance de la principauté de Monaco

Conseil d'Etat : maintient en détachement

Tribunal de Grande Instance de Marseille

Nomination d'huissier de justice : Mme DERNIS

Votre nom (requis)

Votre e-mail (requis)

Site internet (optionnel)

Votre commentaire

PUBLIER VOTRE COMMENTAIRE



- Les grands procès
- Médias et people
- Village de la justice
- Le monde des affaires
- Les faits divers
- À propos
- La vie politique
- Opinions
- Mentions légales